



VILLE DE MAÎCHE
25120

**Compte-rendu de la séance
du Conseil Municipal
du 26 novembre 2018**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six du mois de novembre, les membres du Conseil Municipal de Maîche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le mardi 20 novembre par Monsieur le Maire.

Etaient présents

Monsieur Régis Ligier, Maire,

Mesdames Emilie Prieur, Véronique Salvi, Monsieur Jean-Michel Feuvrier, Madame Chantal Ferraroli et Monsieur Guillaume Nicod, Adjoint.

Messieurs Alain Bertin et Hervé Loichot, Mesdames Séverine Arnaud (qui arrive en séance au point 9) et Karine Tirole, Messieurs Mathieu Jarlaud et Stéphane Barthoulot, Madame Florie Barthoulot, Monsieur Jérémie Chopard, Madame Sylviane Vuillemin, Messieurs Denis Monnet, Jean-Jacques Frésard, Judicaël Millot et Serge Louis, Madame Muriel Plessix et Monsieur Denis Simonin Conseillers Municipaux.

Etaient excusés

Monsieur Constant Cuhe qui donne procuration à Monsieur Régis Ligier,

Monsieur Damien Renaud qui donne procuration à Madame Emilie Prieur,

Madame Céline Barthoulot,

Monsieur Eric Guignard qui donne procuration à Monsieur Serge Louis,

Monsieur Lilian Boillon qui donne procuration à Monsieur Denis Simonin.

Etait absente

Madame Patricia Kitabi

Secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame Sylviane Vuillemin secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1 Approbation du compte-rendu de la séance du 22 octobre 2018
- 2 Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal
- 3 CCPM - Modification des statuts - Approbation
- 4 Versement de subventions aux associations partenaires de la Crazy Pink Run
- 5 Délibération de changement de Trésorier pour indemnité de conseil
- 6 Contrat P@C 2018-2021 - Approbation
- 7 Création de poste - Assistant RH
- 8 Oxy'Jeunes - Détermination du tarif pour l'inscription au camp d'été

- 9 Point d'information sur le Rendez-Vous des Aidants
- 10 Affaires diverses.

AFFAIRES GENERALES

1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 22 OCTOBRE 2018

Le Conseil Municipal a été destinataire du compte-rendu de sa séance du 22 octobre 2018.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 22 octobre 2018.

2 DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises depuis la séance du 22 octobre 2018 dans le cadre de la délégation qui lui a été confiée par délibération n° 2018.62 :

- 2018.86 - Assurances - Encaissement remboursement Groupama Grand-Est - Sinistre sur un candélabre - Rue de l'Europe
- 2018.87 - Demandes de subventions pour l'opération de construction d'un groupe scolaire rue Saint-Michel à Maîche - Autorisation de signature
- 2018.88 - Signature d'une convention d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la rénovation de l'éclairage public
- 2018.89 - Avenant n°1 - Marché de construction d'un nouveau groupe scolaire - Mission de contrôle technique - Autorisation signature d'un avenant
- 2018.90 - Avenant n°1 - Marché de construction d'un nouveau groupe scolaire - Mission de coordination SPS - Autorisation signature d'un avenant
- 2018.91 - Marché de reconnaissances géotechniques - Nouveau Groupe scolaire - Autorisation signature GEOTEC
- 2018.92 - Droit de préemption urbain - Renonciation - Bien situé 1 rue du Mont-Miroir
- 2018.93 - Droit de préemption urbain - Renonciation - Bien situé 2 Allée de l'Horloge et 21 rue de Saint-Hippolyte
- 2018.94 - Droit de préemption urbain - Renonciation - Bien situé 4 rue des Chalets
- 2018.95 - Droit de préemption urbain - Renonciation - Bien situé 7 rue de Lisbonne
- 2018.96 - Droit de préemption urbain - Renonciation - Bien situé 9 rue du Pertus
- 2018.97 - Droit de préemption urbain - Renonciation - Bien situé 9 rue du Pertus
- 2018.98 - Droit de préemption urbain - Renonciation - Bien situé 16 rue de la Roche de Ruan.

Monsieur Serge Louis demande des précisions au sujet des décisions 2018.89 et 2018.90 qui concernent les avenants relatifs au marché de construction d'un nouveau groupe scolaire.

Monsieur le Maire précise que les modifications concernent uniquement la durée d'exécution du marché ou de l'accord cadre pour les deux lots qui court jusqu'à expiration du délai de parfait achèvement du marché de travaux de construction du nouveau groupe scolaire et ce à compter de la date de notification.

INTERCOMMUNALITE

3 CCPM - MODIFICATION DES STATUTS - APPROBATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par délibération en date du 25 octobre 2018, la Communauté de Communes du Pays de Maîche a adopté de nouveaux statuts. Les Conseils Municipaux des communes faisant partie du territoire de la CCPM doivent se prononcer sur les modifications statutaires dans un délai de trois mois à compter de la notification. A défaut de délibération dans ce délai, leur décision est réputée favorable.

La proposition du Président de la CCPM de modification de statuts (Présentée en *ANNEXE 1*) porte essentiellement sur :

- Le transfert de la compétence « Gestion des eaux Pluviales Urbaines » à titre facultatif,
- La suppression de l'intérêt communautaire apparaissant dans les statuts,
- L'ajout de la compétence « fourrière animale des chiens errants ».

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le sujet.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Pays de Maîche qui seront effectifs à compter du 1^{er} février 2019.

FINANCES

4 VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS PARTENAIRES DE LA CRAZY PINK RUN

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la Crazy Pink Run organisée à Maîche le 17 octobre dernier, à savoir la récolte de fonds à reverser à des associations engagées dans la lutte contre le cancer.

Les trois associations qui bénéficient cette année du soutien de la Ville de Maîche sont :

- La Ligue contre le cancer,
- Semons l'Espoir,
- ADECA.

Le montant net de la régie de recettes s'élève à 7 815.50€. Ainsi, il est décidé que chacune des trois associations précitées percevra 2 600 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à verser 2600 € à chacune des trois associations précitées.

5 DELIBERATION DE CHANGEMENT DE TRESORIER POUR INDEMNITE DE CONSEIL

Compte tenu de la nomination à la Trésorerie de Maîche depuis le 1er février 2017 de Monsieur Claude MATTERA, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à fixer le taux de l'indemnité de conseil à verser au Comptable Public du Trésor à compter de la gestion 2018 et pour les années suivantes.

Il est rappelé que par délibération n° 2014.41 du 10 avril 2014, le Conseil Municipal, en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982, du décret 82/979 du 19 novembre 1982 et de l'arrêté en date du 16 décembre 1983, a fixé, l'indemnité de conseil, au taux à 50% du montant de l'indemnité découlant du décompte prévu par l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 et a conjointement décidé de ne pas procéder au versement d'indemnité de budget.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la présente proposition pour fixer le taux de l'indemnité de conseil et l'indemnité de budget du Monsieur le Comptable Public.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la présente proposition et fixe l'indemnité de conseil au taux de 50% du montant de l'indemnité découlant du décompte prévu par l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983.

6 CONTRAT P@C 2018-2021 - APPROBATION

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de son projet stratégique C@P 25 (Construire, aménager, préserver), le Département du Doubs a décidé de faire évoluer les modalités de son soutien financier en faveur des projets locaux.

Cette évolution est guidée par les principes de :

- subsidiarité : le Département intervient là où c'est nécessaire et pour apporter une plus-value,
- différenciation : en tenant compte des caractéristiques locales, l'intervention du Département diffère d'un territoire à l'autre afin de corriger les disparités et les inégalités, et pour renforcer les solidarités.

Concrètement, le Département propose la signature, avec le bloc communal (Communes et EPCI), d'un contrat intitulé P@C (Porter une action concertée) qui couvrira le territoire du Pays de Maîche, pour une durée de 4 ans (2018-2021). *ANNEXE 2*

Ce contrat est construit autour de 4 axes complémentaires :

- 1^{er} axe : expression des interventions et/ou des priorités du Département sur le territoire, dans une logique de convergence des politiques publiques,
- 2^{ème} axe : accompagnement à l'émergence et à la mise en œuvre opérationnelle des projets locaux,
- 3^{ème} axe : soutien financier à la mise en œuvre des projets locaux,
- 4^{ème} axe : intégration de « branches » thématiques (sport, culture, jeunesse, ...).

Pour le 3^{ème} axe (soutien aux projets locaux), l'intervention du Département se fera par la mobilisation d'une enveloppe financière spécifique à chaque territoire.

Ainsi, pour le territoire du Pays de Maïche, le montant de l'enveloppe financière dédiée par le Département est de 1 600 000 € (soit 21,73 €/habitant/an).

La mobilisation de cette enveloppe se fera selon 2 volets :

- volet A : soutien aux projets s'inscrivant dans un projet de territoire et répondant aux priorités du Département,
- volet B : soutien aux projets d'intérêt local.

Au regard du projet du territoire du Pays de Maïche (enjeux, axes stratégiques, priorités, ...) et des projets recensés d'ici 2021, la répartition de l'enveloppe dédiée à l'axe 3 du contrat P@C a été arrêtée comme suit :

- pour les projets relevant du volet A : 75 % de l'enveloppe (soit 1 200 000 €),
- pour les projets relevant du volet B : 25 % de l'enveloppe (soit 400 000 €).

L'animation du contrat P@C et la prise des décisions nécessaires à sa mise en œuvre relèveront des prérogatives d'une instance de concertation.

Les représentants du bloc communal (communes et EPCI) au sein de l'instance de concertation s'exprimeront au nom de l'ensemble du territoire, pour la mise en œuvre d'un projet de territoire partagé avec le Département.

Le contrat P@C du territoire du Pays de Maïche a été élaboré par le Département et par les représentants du bloc communal (communes et EPCI), à partir d'un diagnostic commun et d'une vision partagée des enjeux de développement du territoire concerné.

A l'issue de la présentation réalisée par Monsieur le Maire, Serge Louis fait remarquer que ce contrat ressemble à une simple opération de communication de la part du Département tandis que le montant alloué au territoire reste inchangé.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Prend acte des nouvelles modalités de partenariat du Département du Doubs avec les territoires ;
- Approuve le contrat P@C 2018-2021 proposé par le Département du Doubs pour le territoire du Pays de Maïche ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat.

RESSOURCES HUMAINES

7 CREATION POSTE ASSISTANT RH

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider :

- La création d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2018 dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs accessible selon les conditions de qualification définies par le statut pour exercer la fonction d'assistant de gestion des Ressources Humaines.

Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Dans ce cas, le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint technique territorial.

Monsieur le Maire, répondant à la demande de Jean-Jacques Frésard, précise qu'il s'agira d'un recrutement externe.

Par 19 voix POUR et 5 abstentions (Minorité Municipale : Muriel Plessix, Serge Louis - pouvoir Eric Guignard et Denis Simonin - pouvoir Lilian Boillon), le Conseil Municipal valide la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2018 dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs accessible selon les conditions de qualification définies par le statut pour exercer la fonction d'assistant de gestion des Ressources Humaines.

ACTION SOCIALE

8 OXY'JEUNES - DETERMINATION DU TARIF POUR L'INSCRIPTION AU CAMP D'ETE

Madame Véronique SALVI rappelle que le groupe Oxy'Jeunes a été créé suite à une annonce du CCAS de la Mairie de Maîche au cours de l'année 2017.

Il est ouvert à tout jeune de la Commune de Maîche âgé de 11 à 17 ans. Il vise à permettre à ces jeunes d'acquérir de l'indépendance, de l'autonomie, des responsabilités et de l'expérience dans le but de monter des projets participatifs ensemble.

Au-delà des projets qu'ils développent (sortie à Europa-Park, camping, etc...), les membres d'Oxy'Jeunes participent plus largement à la vie de la collectivité par diverses actions telles que le nettoyage des éco-cup durant le Carnaval de Maîche, l'aide à la mise en place de la soirée jeux, le travail sur le règlement du site du City Park, la participation à la Crazy Pink Run, au Forum des associations, la préparation des décorations de Noël, des colis des anciens, etc...

En 2018, les jeunes du groupe ont organisé et participé à un camp d'été, à accès gratuit, de 4 jours et 3 nuits à Malbuisson, dont l'encadrement a été réalisé par 2 animateurs (BPJEPS et BAFA) du Centre d'Animation de la Ville de Maîche.

Cette activité, pourrait faire l'objet du versement d'une prestation de service ordinaire au titre des activités extra-scolaires par la Caisse d'Allocation Familiale (basée sur les heures de présence des enfants) à condition cependant que l'accès à celle-ci soit payant. C'est pour cette raison qu'au cours de leur dernière réunion, les membres du Groupe ainsi que les membres de la Commission Culture, Sport et Actions Sociales ont souhaité rendre payant la participation au camp d'été 2019. Le montant retenu, de 10.00€ par participant, se veut minime afin de faire en sorte que cette activité reste accessible à tous.

Denis Monnet demande si les jeunes concernés par ce camp sont Maîchois, Véronique Salvi confirme qu'il s'agit de jeunes habitant à Maîche.

Monsieur Jean-Jacques Frésard souhaite connaître le montant de la subvention qui sera allouée pour ce camp. Véronique Salvi répond qu'aucune réponse précise ne peut en l'état être donnée, ce montant étant fonction du nombre de participants et des heures d'encadrement nécessaires.

Monsieur Denis Simonin demande le nombre de participants pour le camp 2018. Véronique Salvi annonce que 11 jeunes ont participé à ce camp pour 12 inscriptions.

- 20h25 - Arrivée en séance de Séverine Arnaud

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valide le principe d'une participation financière des jeunes au camp d'été organisé par le Centre d'animation de la Ville de Maîche pour le Groupe Oxy'Jeunes à compter de 2019 ;
- Fixe ce montant à 10.00€ par participant ;
- Prend acte que le camp d'été 2018 pourra ainsi être déclaré au titre des activités extra-scolaires selon les engagements de la CAF.

9 POINT D'INFORMATION SUR LE RENDEZ-VOUS DES AIDANTS

Madame Véronique Salvi rappelle que le Rendez-vous des aidants a lieu chaque 2^{ème} mardi du mois de 14h00 à 15h30 à la Salle André Gentit. Il est destiné à accueillir toute personne venant en aide régulière à un proche ou toute personne de son entourage. Animé par une psychologue et une sophrologue, il permet aux aidants de trouver l'écoute, l'accompagnement et le conseil dont ils peuvent avoir besoin.

Une réunion bilan de ces rendez-vous a été réalisée le 13 novembre en compagnie des deux intervenantes. Il en ressort que les aidants ont réalisé de véritables progrès dans leur propre vision et acceptation de leur situation. Aussi, la dépense de la Commune dans

ce domaine (2 965.59€ en date du 19/11/2018 pour 3 800.00€ budgétisés) semble porter ses fruits, tant ce moment privilégié d'échanges apparaît aujourd'hui indispensable aux intéressés.

Le calendrier des réunions 2019 fera très prochainement l'objet d'une campagne de communication.

A cet effet, des flyers seront distribués lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

Madame Véronique Salvi souhaite par ailleurs se rapprocher des professionnels de santé exerçant à la Maison de Santé afin de promouvoir le Rendez-Vous des Aidants. Les canaux de communication de l'ADMR, d'Azaé et de tous les services proches des aidés et aidants sont également susceptibles d'être sollicités.

Madame Plessix suggère d'aviser également les mutuelles de cette action. Madame SALVI abonde en ce sens.

AFFAIRES DIVERSES

10 AFFAIRES DIVERSES

- Point d'information sur le niveau des ressources en eau

Monsieur le Maire tient à attirer l'attention des membres du Conseil Municipal sur le fait que, bien que le niveau des ressources en eau ait quelque peu remonté sur le territoire, la situation est toujours critique. Il invite les élus locaux à relayer ce message et à appeler la population à faire attention à sa consommation.

Il souligne que le forage mis en place en 2015-2016 a, quant à lui, permis de maintenir l'alimentation en eau de près de 14 000 habitants.

Monsieur le Maire rappelle également que la création du 1^{er} syndicat, datant de 1928, témoigne d'une prise de conscience précoce des Elus locaux vis-à-vis de la problématique de l'eau et qu'il s'agit du rôle d'Elus de faire comprendre que l'eau est un bien précieux.

- Lotissement du Pertus : incitation à l'installation de cuves de récupération des eaux pluviales

Du fait de la situation préoccupante des ressources en eau du territoire, la question d'imposer l'installation de cuves de récupération des eaux pluviales dans le lotissement du Pertus s'est posée. Après consultation des services de l'ARS et la DDT sur le sujet, il conviendra finalement d'inciter à cette installation et non pas de la rendre obligatoire.

Monsieur le Maire informe donc le Conseil Municipal de la modification du règlement du lotissement du Pertus afin de traiter de cette problématique et ainsi permettre au service instructeur de préconiser l'installation de cuves de récupération des eaux pluviales.

Monsieur Alain BERTIN souligne que si l'idée est louable il faut prendre garde au fait que les écoulements permettent de consolider les fondations des constructions. C'est donc une mesure à double tranchant.

Monsieur le Maire en profite pour faire savoir aux membres du Conseil Municipal qu'un appel à la population doit être lancé afin de faire remonter les constats de fissures sur les habitations et tenter ainsi d'obtenir la reconnaissance d'état de catastrophe naturelle.

- Recensement de la population 2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Le recensement de la population a lieu tous les 5 ans. La population Maîchoise sera donc recensée en 2019, du 17 janvier au 16 février. Le recensement permet de connaître le nombre de personnes vivant dans la commune. De ces chiffres découlent la participation de l'Etat au budget des communes, le nombre de Conseillers Municipaux ou le nombre de pharmacies, le développement de moyens de transport, l'installation de certains commerces...

La préparation de cette mission est en cours à savoir :

- La réception et le dénombrement des différents imprimés nécessaires ;
- le découpage de la commune en 9 districts ;
- la mise à jour du fichier des logements (ajouts, suppressions) ;
- la mise en œuvre d'une campagne de communication afin de sensibiliser un maximum de personnes ;
- le recrutement d'un coordonnateur communal et de 9 agents recenseurs.

Il invite les élus à relayer cette information et à inciter la population à se recenser par internet.

Agenda :

Samedi 1^{er} décembre

Concert de l'Harmonie de Maîche - 20h30 - Salle des fêtes

Programme des animations de Noël proposées par la Ville de Maîche :

- Samedi 8 décembre à partir de 14h - Esplanade de la Mairie

Marché de la Saint-Nicolas en présence des exposants et des associations.

Animations pour les enfants (Grimage, Jeux de plein air surdimensionnés...).

A NE PAS MANQUER

A 18h - Spectacle déambulatoire :
Parade « Le Passage » présentée par la compagnie La Salamandre.

Départ de la parade rue Mont-Miroir,
puis arrivée de Saint-Nicolas à l'issue du spectacle.

➤ Samedi 22 décembre à partir de 14h - Esplanade de la Mairie

Marché de Noël en partenariat avec les commerçants Maîchois,
Nombreux exposants et associations présents.
Animations (Grimage pour enfants et sculpteur à la tronçonneuse.)

➤ Dimanche 23 décembre à partir de 14h - Esplanade de la Mairie

Marché de Noël en partenariat avec les commerçants Maîchois,
Nombreux exposants et associations présents.
Animations (Grimage pour enfants).

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'une discussion doit être menée au niveau de l'intercommunalité pour que les dates des différents marchés de Noël du territoire du Pays de Maîche soient communiquées et discutées en amont afin que les initiatives des uns et des autres ne se télescopent pas.

✚ Prochain Conseil Municipal

➤ Lundi 17 décembre à 20h00 en salle du Conseil Municipal.

✚ Cérémonie des Vœux du Maire

➤ Vendredi 11 janvier à 19h15 - Salle de l'Union

Madame Véronique Salvi informe les membres du Conseil Municipal que les colis des anciens sont prêts et stockés dans le bureau des adjoints. Ils seront distribués par les Elus locaux à compter du 15 décembre. La liste des bénéficiaires sera disponible au secrétariat de Mairie.

Monsieur Jean-Jacques Frésard souhaite quant à lui comprendre la raison de l'augmentation de l'abonnement en eau. De nombreux Conseillers partagent les mêmes interrogations.

Monsieur le Maire explique que des investissements lourds ont été effectués au niveau de l'intercommunalité, tandis que la sécheresse qui a frappée le territoire à conduit à acheminer pour partie des besoins en eau par camion, augmentant considérablement son coût.

Cette question étant complexe, il propose de s'atteler à regarder dans le détail la cause précise de cette augmentation afin d'apporter au Conseil Municipal une réponse claire lors de la prochaine séance.

La séance est levée à 21H00.